



Password : 0HQE27



VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

06/03/2026/BE/AUT/2.020.295/BWII//

AGENCE REGIONALE POUR LA PROPLETE -
BRUXELLES PROPLETE

Monsieur Vincent VAN HEE

Avenue de Broqueville 12

1150 Woluwe-Saint-Pierre

Email:vincent.vanhee@arp-gan.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2026/2020295]

Votre contact : Delle Vigne Achille - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/4354865

E-mail: adellevigne@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

AGENCE REGIONALE POUR LA PROPLETE - BRUXELLES PROPLETE

Avenue de Broqueville 12, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Lieu d'exploitation :

Quai Fernand Demets 22, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 666048

Demande de modification de permis ayant pour objet : l'ajout de l'activité de collecte de sables de jeu contenant de l'amiante friable.

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, il est prévu de collecter temporairement les déchets d'amiante friable issus de sables de jeu afin de proposer une solution rapide et encadrée aux citoyens en possession de ce type de déchets, suite à la suspicion de présence d'amiante friable dans des jouets pour enfants (sables colorés).

Cette activité permet également de collecter ces déchets afin de leur faire suivre une chaîne de traitement appropriée et éviter qu'ils ne soient abandonnés en tant que déchets sauvages en voirie ou dans les corbeilles publiques par exemple.

Cette modification n'entraîne pas de changement de classe du permis d'environnement déjà octroyé (1B), ni de changement de nature de l'activité principale (recypark).

Dès lors, les transformations envisagées n'engendrent pas d'augmentation significative des nuisances ou inconvénients par rapport à la situation initialement autorisée.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
44 B	Installations de tri et/ou de préparation en vue du réemploi des déchets	50 T/an	2
48 B	Installations ou équipements pour le traitement mécanique de déchets non dangereux (compacteur packmat)	50 kW (compacteur packmat) 5,5 kW (compacteur carton) Total = 55,5 kW	1 B
51B	Installations de collecte de déchets	12000 T/an comprenant *amiante friable	1B

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 02/03/2026.

- Plan des installations

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **666048** octroyé à AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE - BRUXELLES PROPRETE situé Avenue de Broqueville 12 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le/03/2026 pour des installations situées à :

Quai Fernand Demets 22, 1070 Anderlecht
Référence BE : 2.020.295

Nature de l'activité: Recypark avec zone de collecte, de tri et centre de préparation en vue du réemploi de déchets

La modification vise : L'ajout de la collecte de sables de jeu contenant de l'amiante friable

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **666048** toegekend aan AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRIETE - BRUXELLES PROPRIETE gelegen de Broquevillelaan 12 te 1150 Sint-Pieters-Woluwe werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op03/2026** oor de uitbating gelegen:

Fernand Demetskaai 22, 1070 Anderlecht
N° BIM: 2.020.295

Aard van de activiteit: Recyclagepark met een verzamelplaats, sorteer- en bereidingscentrum voor hergebruik van afval

De wijziging beoogt: Het toevoegen van de inzameling van asbesthoudende zanden

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)
door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Légende

- Vegetation sauvage à abattre
(voir liste complète dans la note explicative)

Arbre à abattre
(voir liste complète dans la note explicative)

Eléments détruits
(clôture, lampadaires, murs...)

Terres à excaver

Terres de remblais

Numéro de parcelle

Limite parcelle

Courbe topographique (50cm)

Clôture : palissade

Clôture grillagée

Portail

Murs/Muret

Espace terre végétalisée

Eau canal

Route asphaltée

Trottoir

Trottoir pavé

Béton

Béton coulé sur place

Espace végétal

Empiètement sur le Talus Inférieur

Toiture à versants

Toiture plate

Cycliste

Pente écoulement
- N°00

Poteau éclairage

Signalisation routière

Prise de vue photo

Entrée Garage

Pavé électrique

Avaloir

Bouche d'égouts

Niveau sol

Niveau plancher fini

Décanteur lamellaire

Fosse d'eaux pluviales

Fosse septique

Ecoulement eaux de voirie

Egouttage eaux pluviales

Egouttage eaux usées

Connexion réseaux

Trait de coupe

Mitoyen

Acer campestre

Acer pseudoplatanus

Populus tremula

Betula pendula

Quercus robur

Dossier d'exécution

Objet Construction d'un Recypark Régional pour l'Agence Bruxelles Propreté

Lieu 1070 ANDERLECHT
Quai Fernand Demets 22

Données cadastrales: 4^{ème} division - section B - numéro 85F2
4^{ème} division - section B - numéro 87R
4^{ème} division - section B - numéro 87P

Maîtrise D'ouvrage Bruxelles Propreté

Avenue de Broqueville, 12 - 1150 BRUXELLES
t: 0800/981 81

Signature:
Lu et approuvé

Mandataire :

S1N4E bvba
58/10, Delaunoy str - 1080 Brussels
t: 02 503 50 89 f: 02 410 58 03
e: mail@S1N4E.com
Représentant : Freek Persyn, Gérant

Signature:
Lu et approuvé

Membres de l'association momentanée :

Bureau d'études structures
Witteveen + Bos
Posthoflei 1, 2600 Antwerpen
t: 03 288 75 75 f: 03 281 88 01
e: belgium@witteveenbos.com
Représentant : Stefan de Roos, Gérant

Expert réemploi
Rotor asbl-zvw
Rue Prévinçaise 58, 1070 Anderlecht
t: 02 218 01 70
e: info@rotor-asbl.org
Représentant : Michael Ghyoot, Gérant

Sous-traitants :

Coordination chantier + PEB
Securisan
Avenue de Tervuren 257, 1150 Bruxelles
t: 02 771 07 77 f: 02 611 79 41
e: info@securisan.be
Représentant : Dominique Boudart, Gérant

Bureau d'études techniques spéciales (HVAC)
Detang Engineering sprl
Rue Johannes Gutenberg 11, 1400 Nivelles
t: 067 49 33 40 f: 067 49 33 59
e: info@detang.be
Représentant : Jean-Paul Van de Vijver, Gérant

Plan général - RDC		format: A0	numéro de plan: 102
phase: DE	émetteur: ARCH.	date: 25/01/2018	échelle: 1/200
		Indice: 0	